



**SYNDICAT des BASSINS**  
Argentor Izone Son-Sonnette

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**EXERCICE 2024**



**SYNDICAT DES BASSINS ARGENTOR, IZONNE ET SON-SONNETTE**

**(SYNDICAT MIXTE FERME)**

## SOMMAIRE

1. CADRE JURIDIQUE .....	3
2. ELEMENTS DE CONTEXTE .....	3
1. Contexte macroéconomique : .....	3
2. Le syndicat .....	4
3. COMPTE DE RESULTAT 2023 .....	4
1. Reste à réaliser : .....	4
2. Analyse du Compte administratif 2023 .....	5
a. Section de fonctionnement - dépenses .....	5
b. Section de fonctionnement - recettes .....	7
c. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT .....	8
d. Section d'investissement - Dépenses .....	9
e. Section d'investissement - recettes .....	10
4. ETAT DE LA DETTE : .....	10
5. ORIENTATIONS DU BUDGET 2024 : .....	11
1. Investissement – Dépenses : .....	11
2. Investissement – Recettes : .....	11
3. Fonctionnement – Dépenses – SBAISS : .....	12
a. Charges de personnel : .....	12
b. Charges à caractère général : .....	12
c. Autres charges de gestion : .....	13
4. Fonctionnement – Recettes – SBAISS : .....	14
6. Analyse des orientations budgétaires 2024 .....	15
7. Analyse prospective 2024-2026 .....	15

## 1. CADRE JURIDIQUE

Première étape de la préparation du budget, le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui rend compte de la gestion du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette par une analyse rétrospective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au Document d'orientations Budgétaires (DOB). Ce débat doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes. Il est aussi l'occasion d'informer les délégués sur l'évolution financière du Syndicat, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical ainsi que d'un rapport comportant des informations listées par la loi (les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette..). Il est ensuite transmis au Préfet et doit être publié et transmis aux communautés de communes adhérentes du syndicat conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du ROB.

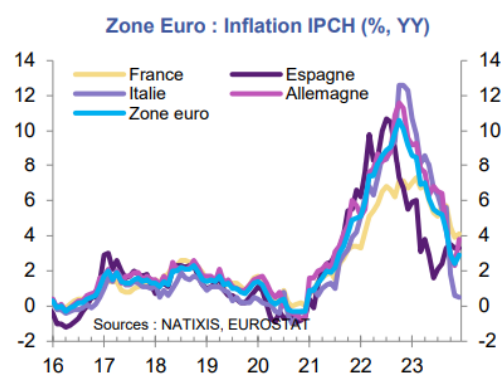
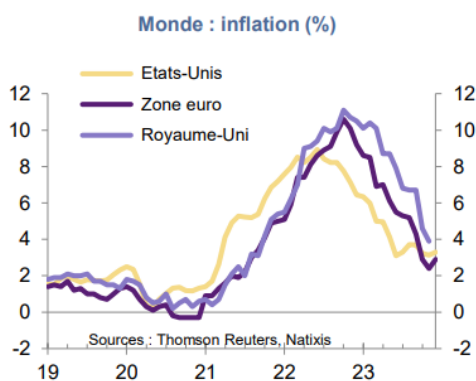
## 2. ELEMENTS DE CONTEXTE

### 1. Contexte macroéconomique :

(source : projet de loi des finances 2024 et DOB de la Caisse d'Epargne 2024)

La situation économique mondiale est très complexe et instable.

Alors que le pic de l'inflation a été atteint en 2022, la situation en 2023 s'est quelque peu améliorée.



Même si les taux d'inflation ont tendance à diminuer, ils restent encore élevés. Les Banques Centrales ont réagi en lançant des resserrements monétaires au cours de l'année qui ont permis d'amorcer la baisse des taux d'inflation. La Banque Centrale Européenne a fait sa dernière augmentation des taux directeurs en septembre. Mais la croissance reste faible. Le moral des consommateurs se dégrade et le climat des affaires est morose. Les différentes crises que sont la guerre en Ukraine ou encore les tensions au Moyen-Orient pourraient avoir une influence sur le coût du pétrole qui freinerait la baisse du taux d'inflation dans les prochains mois.

Au niveau de la France, les chiffres de 2023 suivent ceux de l'Europe avec une inflation élevée (4.9%) et une croissance faible, même si elle reste positive (+0.8% du PIB). La Banque de France prévoit une croissance qui va s'accroître progressivement les prochaines années (+0.9% en 2024, +1.3% en 2025) et une inflation qui va diminuer (2.5% en 2024). Les différentes hausses des taux directeurs, les prix des matières premières élevés, les hausses des prix énergétiques ont entraîné une baisse de l'investissement des ménages et des entreprises.

Concernant l'emploi, une hausse du chômage est possible due au ralentissement de l'activité. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023, le taux de chômage était de 7.4% contre 7.2% en 2022. Les prévisions donnent un taux de 7,8% en 2025.

## 2. Le syndicat

C'est dans un contexte économique mondial difficile que le Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette lance son Programme Pluriannuel de Gestion pour la période de 2024 à 2033.

Après plusieurs années de préparation, le programme a été déposé fin 2023 auprès des services de l'Etat afin d'obtenir la Déclaration d'Intérêt Général. Cette phase nécessite une enquête publique. Les travaux ne pourront commencer qu'à la réception de l'arrêté préfectoral.

C'est pourquoi, le budget 2024 tient compte de ces frais d'enquête, mais également des travaux qui pourront commencer en fin d'année.

## 3. COMPTE DE RESULTAT 2023

	Fonctionnement		Investissement	
	Rappel 2022	2023	Rappel 2022	2023
Recettes	146 548.99	186 548.81	7 465.13	28 756.47
Dépenses	142 140.24	161 394.94	22 231.33	2 246.98
Recettes - dépenses	4 408.75	25 153.87	-14 766.20	26 509.49
Excédent ou déficit reporté	205 844.68	195 964.37	477.14	0.00
Résultats	210 253.43	221 118.24	-14 289.06	26 509.49
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>210 253.43</b>	<b>221 118.24</b>	<b>-14 289.06</b>	<b>26 509.49</b>

*Sous réserve d'autres écritures à passer*

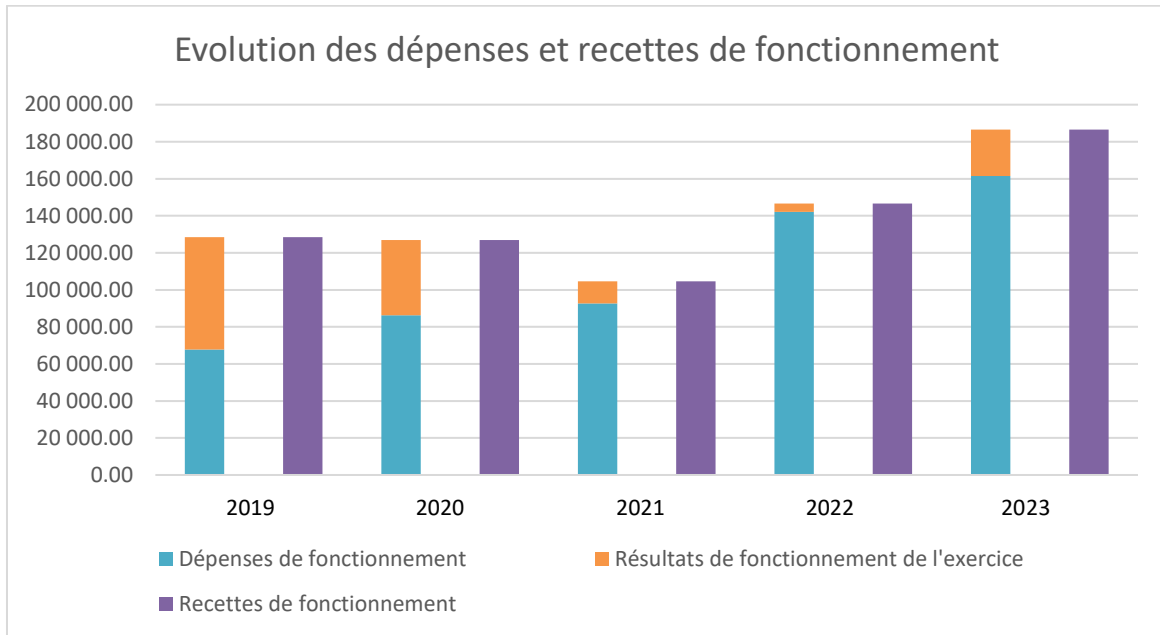
Pour 2023, le Compte Administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 25 153.87€ et un solde d'exécution d'investissement de 26 509.49€, soit en cumulé, un résultat de fonctionnement de 221 118.24€ et un solde d'exécution de 26 509.49€.

### 1. Reste à réaliser :

Il n'y a pas de reste à réaliser en 2023 en dépenses et en recettes de section d'investissement.

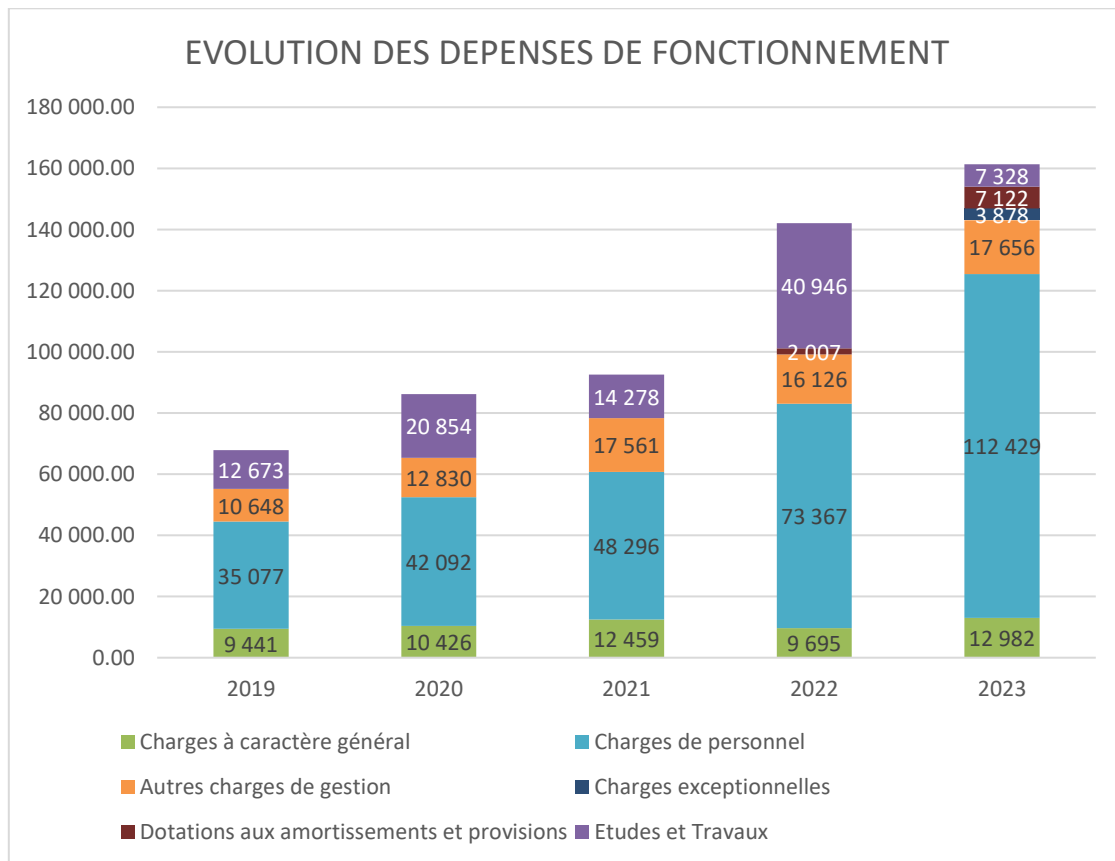
Il n'y a pas de rattachement de charges et de produits en fonctionnement.

## 2. Analyse du Compte Administratif 2023



Depuis 2019, les dépenses et les recettes du syndicat ont augmenté, mais le résultat a diminué en 2021 et 2022 et ré-augmenté en 2023.

### a. Section de fonctionnement - dépenses

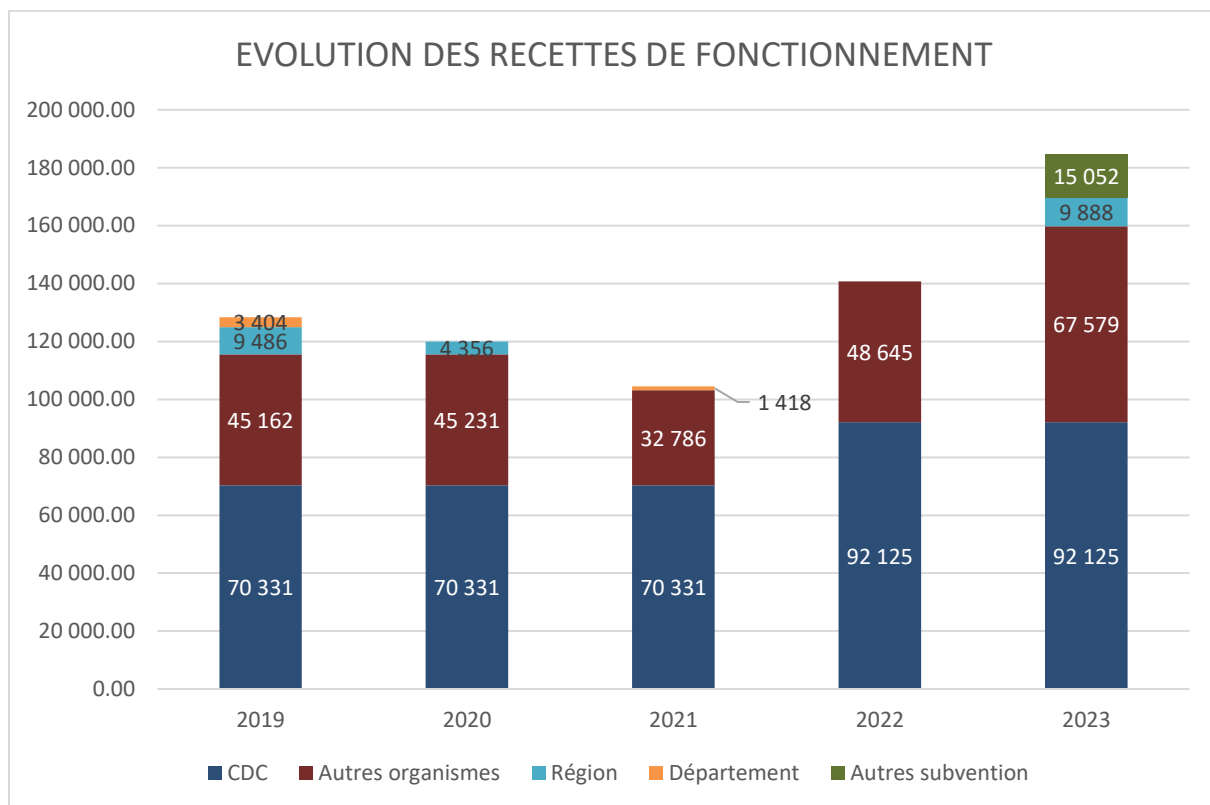


### Les dépenses de fonctionnement 2023 concernent :

La tendance générale des dépenses de fonctionnement est à l'augmentation, notamment en 2022 et 2023 qui s'explique tout d'abord par une réorganisation des services du syndicat avec l'arrivée d'un technicien et d'une secrétaire en 2022. Dans un second temps, ces dépenses sont également influencées par la situation économique avec l'augmentation des prix due à l'inflation et l'augmentation des salaires avec la hausse du point d'indice.

- **Les charges à caractère général ou fonctionnement courant du syndicat** restent relativement stables, même si une petite hausse est constatée en 2023 du fait de l'augmentation du nombre d'agents et du besoin d'équipement du service.
- **Etudes et travaux** : les études et les travaux du syndicat étaient jusqu'à présent comptabilisés en fonctionnement. Cela changera à partir de 2024 : la majorité de ces charges deviendront de l'investissement. Seules resteront les études qui ne seront pas terminées. En 2023 les études sont :
  - L'étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages du Son-Sonnette classés en liste 2 a été relancée en juillet 2021 et confiée au bureau d'études SEGI ainsi qu'à Charente Eaux pour la prise de données topographiques et débitmétriques,
  - L'étude sur la répartition des eaux entre les deux bras de l'Argent par Charente Eaux
  - Le suivi de la qualité des cours d'eau en lien avec l'EPTB Charente (via le RECEMA),
  - La fin du suivi après travaux (à 6 ans) par Hydro Concept des travaux sur le Son au Château de Nieuil.
- **Charges de personnel** : ces charges comprennent les salaires des agents. Depuis septembre 2022, le syndicat compte 2 techniciens rivière à temps complet et une secrétaire à mi-temps. Les charges de personnel ont donc augmenté en 2022, mais également en 2023 car l'année complète a été comptabilisée pour les 3 postes.
- **Autres charges de gestion** :
  - Les indemnités du Président et des Vice-présidents : elles ont été revalorisées en 2022 avec la revalorisation du point d'indice et sont restées stables en 2023.
  - Cotisations aux organismes comme Charente Eaux et ATD 16 (Agence Technique Départementale de la Charente) : elles ont augmenté en 2020 avec l'augmentation de la cotisation à Charente Eaux, puis en 2021 avec l'adhésion à l'ATD 16. L'ATD 16 a voté une augmentation de 1,5% par an en 2023 et le syndicat a adhéré à de nouveaux services de Charente Eaux.
- **Charges exceptionnelles** : elles correspondent à des corrections comptables.
- **Amortissements** : depuis le passage en janvier 2023 à la M57, les amortissements sont pris en compte à la date de mise en service du bien. En 2022, afin d'équiper les postes des agents recrutés, du matériel informatique, une voiture et du mobilier ont été achetés. Ces biens doivent donc désormais être amortis sur une ou plusieurs années.

**b. Section de fonctionnement - recettes**



Les principales recettes de fonctionnement du syndicat sont les subventions et les cotisations des membres du syndicat. Les recettes ont augmenté proportionnellement aux dépenses du syndicat.

Ces recettes comprennent :

- **Cotisations des membres du syndicat**

La clé de répartition des cotisations communautaires a été débattue en 2017 / 2018 avec les 3 communautés de communes membres lors de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Celle-ci dépend du nombre d’habitants de chaque EPCI-FP au prorata du bassin versant et de la surface du bassin versant. Chacun de ces paramètres contribuant à 50% de la clé de répartition.

Evolution des cotisations

Communauté de communes	Clé de répartition	Montant des cotisations				
		2019	2020	2021	2022	2023
Charente Limousine	51.69%	36 353.27 €	36 353.27 €	36 353.27 €	47 618.47 €	47 618.47 €
Val de Charente	22.86%	16 077.13 €	16 077.13 €	16 077.13 €	21 059.13 €	21 059.13 €
Cœur de Charente	25.45%	17 900.39 €	17 900.39 €	17 900.39 €	23 447.40 €	23 447.40 €
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>	<b>70 330.79 €</b>	<b>70 330.79 €</b>	<b>70 330.79 €</b>	<b>92 125.00 €</b>	<b>92 125.00 €</b>

Il est à noter que les 3 communautés de communes ont décidé de lever la taxe GEMAPI dès 2018 pour répondre aux besoins des syndicats de rivière de chacun de leur territoire.



Jusqu'en 2021, la cotisation intercommunale est restée constante.

En 2022, après concertation avec les communautés de communes, les cotisations ont été revues à la hausse afin de permettre au syndicat de se structurer pour prendre en charge ses futurs projets en recrutant un agent à temps plein et un deuxième à 17h30. Cette cotisation n'a pas évolué en 2023.

- **Subventions**

Les recettes de fonctionnement varient entre deux années en fonction des acomptes demandés et reçus et des soldes de subvention de travaux ou d'études le plus souvent pluriannuels.

Les acomptes peuvent être demandés en fonction des travaux et opérations engagés et ce jusqu'à 80% du montant engagé.

Les soldes de subvention sont demandés lorsque les opérations sont totalement terminées. La réalisation de ces opérations peut prendre plusieurs années.

Ensuite le versement des subventions peut prendre plusieurs mois pouvant ainsi décaler leur prise en compte dans les documents budgétaires d'une année sur l'autre.

- **Subvention des postes :**

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a versé le solde de la subvention des postes de 2022 ( les 2 techniciens et la secrétaire) et un acompte pour 2023.

La Région Nouvelle-Aquitaine a versé le solde de 2022 de la subvention des postes des techniciens.

- **Subvention des études :**

- \* Restauration de la continuité écologique pour 7 ouvrages de Son-Sonnette : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a versé un acompte en 2023. Le solde sera versé à la fin de l'étude. Les subventions du Département et de la Région seront également versées à la fin de l'étude.

- \* Restauration hydromorphologique de la répartition des eaux entre les deux bras de l'Argent : les subventions seront versées à la fin de l'étude par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région et le Département. Le versement est donc prévu pour 2024.

- \* Suivi des travaux sur le Son au Château de Nieuil : Terreal a versé sa participation pour le suivi fait par Hydro Concept dans le cadre de l'évaluation des travaux

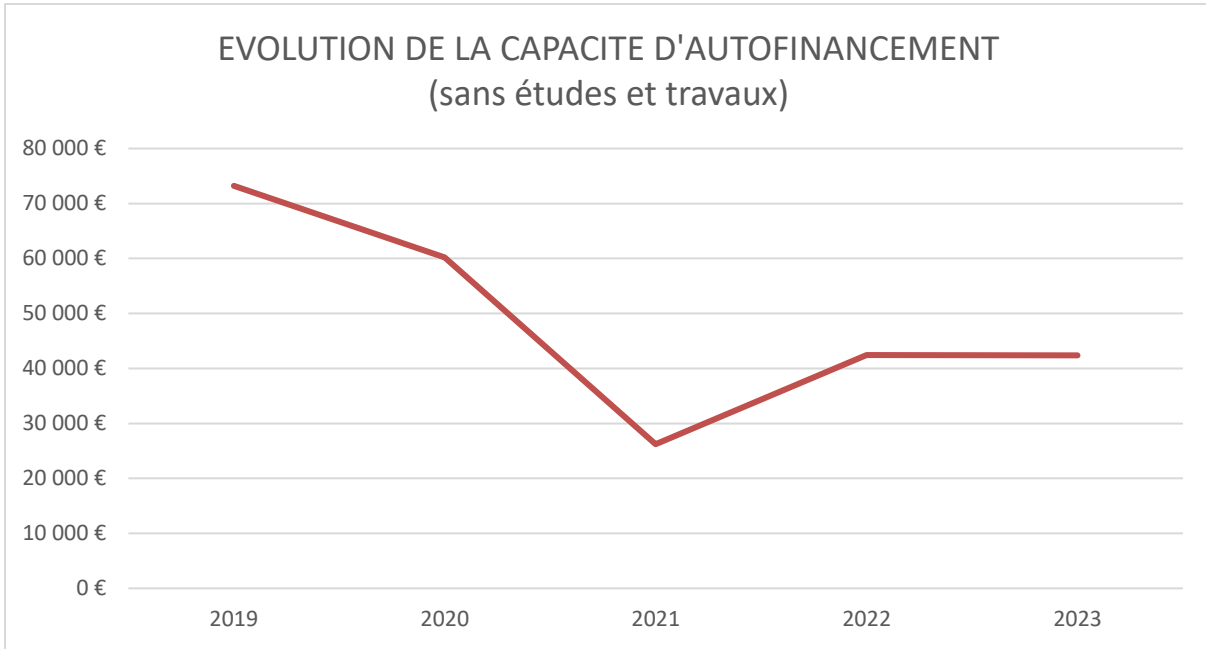
- **Autre dotation :** l'Etat a versé au syndicat une dotation suite à la loi rectificative des finances 2022.

### **c. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) correspond au résultat réel de la section de fonctionnement réalisé dans l'année (à savoir la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement). Elle permet de se rendre compte de la capacité à investir ou à emprunter de la collectivité.

Pour le syndicat, il est possible d'analyser plus précisément les capacités à investir en enlevant de la CAF brute les dépenses et recettes de travaux et d'études.

Cette CAF brute sans travaux/étude permet de connaître, en fonction des charges fixes du syndicat (salaires, indemnités d'élus, charges courantes), la capacité du syndicat à réaliser des travaux et/ou études.



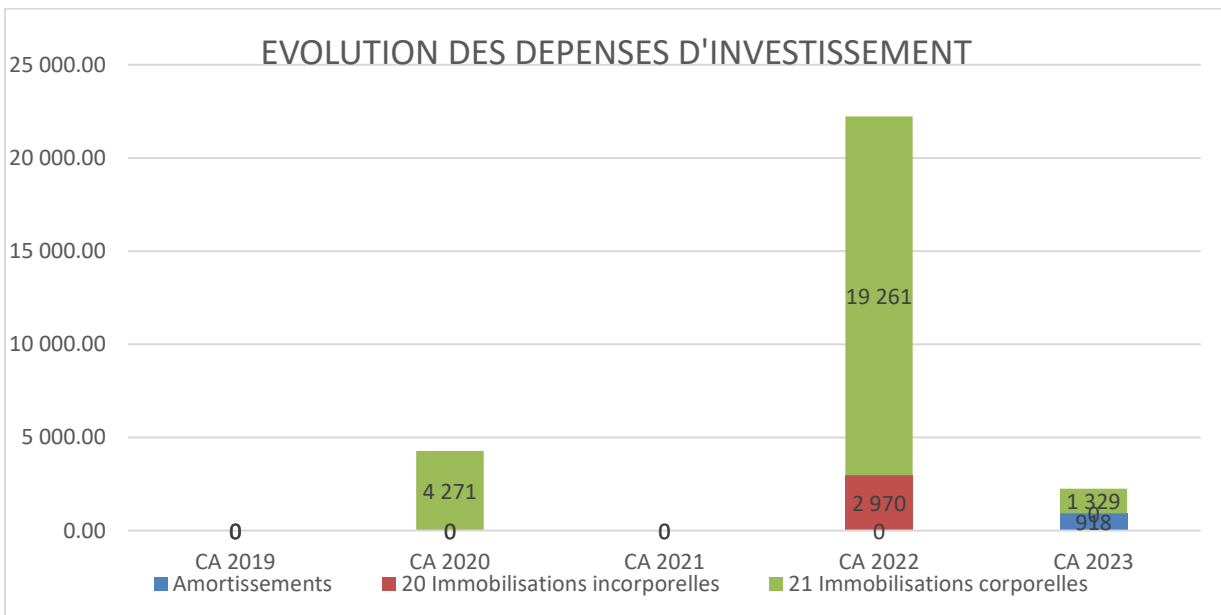
La tendance générale sur 5 ans est une diminution de la capacité d'autofinancement du syndicat. Cela s'explique tout d'abord par le climat général mondial : la pandémie de la COVID-19 en 2020 (confinement, arrêt de travail...), l'inflation, ... mais également par la restructuration du syndicat.

En 2021, la CAF brute reflète mieux la situation du syndicat. En 2022, cette CAF a réaugmenté car les cotisations des communautés de communes ont été réévaluées en vue du recrutement du deuxième technicien et de la secrétaire

En 2023, la CAF s'élève à environ 42 000 €, ce qui représente la capacité du syndicat à financer des travaux.

En ajoutant les subventions à hauteur de 80% du montant total des travaux hors taxe, cette CAF permettrait au syndicat de prévoir au maximum environ 120 000 € TTC de travaux et études.

**d. Section d'investissement - Dépenses**

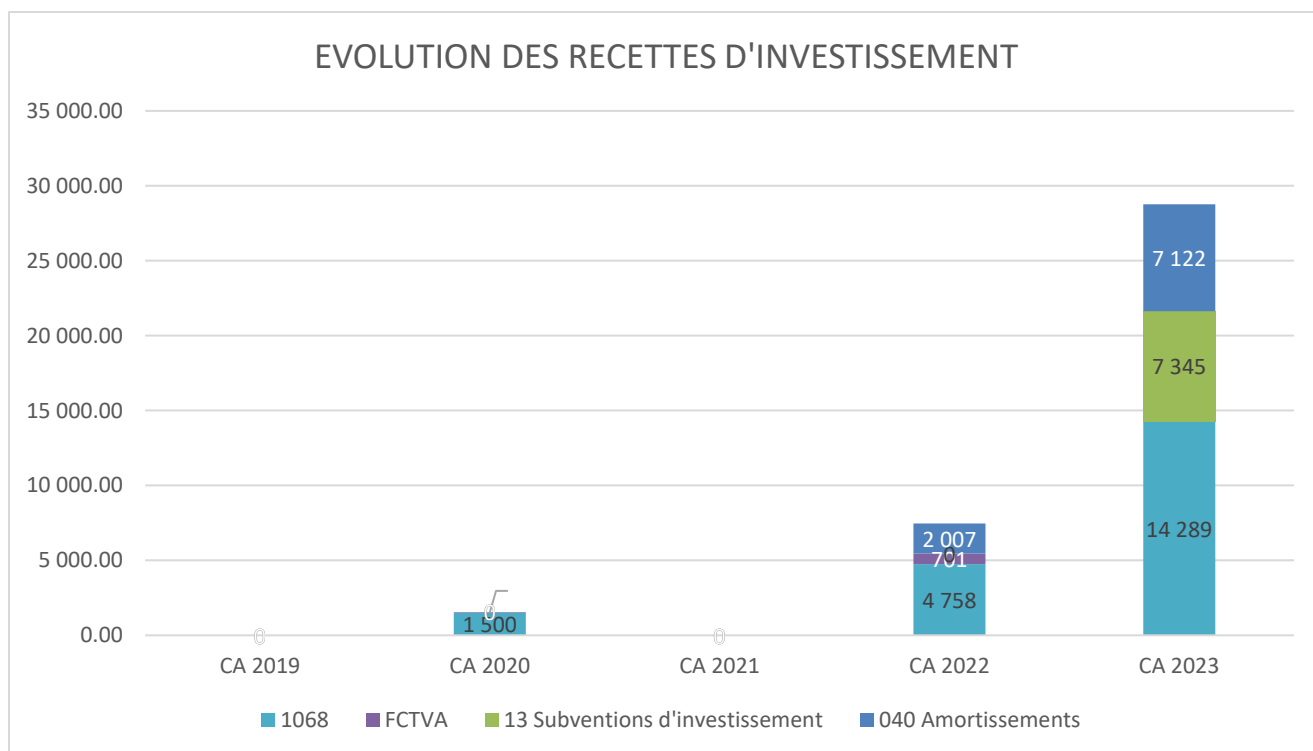


Le syndicat comptabilisant ses études et travaux en fonctionnement, les investissements sont très réduits. Seuls les achats de matériel informatique, de mobilier et de véhicules sont comptabilisés.

En 2022, les investissements ont subi une forte hausse avec l'aménagement des deux postes créés (technicien et secrétaire) avec l'achat du mobilier et du véhicule ainsi que des logiciels informatiques.

En 2023, les achats du serveur NAS et d'une armoire ont été les seuls investissements faits par le syndicat. Les 918 € d'amortissements correspondent à celui de la subvention reçue pour l'achat du Duster.

**e. Section d'investissement - recettes**



Les recettes d'investissement sont très peu nombreuses. Elles correspondent au FCTVA perçu en 2020 et 2022, au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement et à des amortissements.

En 2023, la plus grosse part des recettes d'investissement provient du transfert en 1068 d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente. Le syndicat a également reçu une subvention pour l'achat, en 2022, du Duster.

Des opérations d'amortissements ont été rajoutées du fait du passage en comptabilité à la M57 : les biens de faible valeur ont été amortis en 1 an et les biens comme le véhicule et les logiciels sont amortis au fil du temps.

**4. ETAT DE LA DETTE :**

Le syndicat n'a actuellement aucun emprunt en cours.



## 5. ORIENTATIONS DU BUDGET 2024 :

### 1. Investissement – Dépenses :

Cette année marque le début des travaux prévus dans le Programme Pluriannuel de Gestion. Il est donc prévu d'inscrire en section d'Investissement le montant total des travaux prévus pour une année dans le Programme Pluriannuel de Gestion à savoir 250 000 € qui se décomposent ainsi :

- Les travaux de restauration hydromorphologique du PPG : 190 200,00 € (le montant total des travaux prévus dans le PPG est de 205 200 € mais une partie sera comptabilisée en fonctionnement, à savoir 15 000 € )
- Le site internet : 8 000,00 €
- L'étude de la continuité écologique du Moulin de la Pomme : 20 000,00 €
- Les travaux des bassins versants et zones humides : 16 800,00 €

### 2. Investissement – Recettes :

	2024			
	Dépenses	Total Recettes espérées	Recettes	
			2024	2025
<b>Restauration hydromorphologique - PPG</b>	<b>190 200.00</b>	<b>126 800.00</b>	<b>23 775.00</b>	<b>103 025.00</b>
AEAG 50%	158 500.00	79 250.00	23 775.00	55 475.00
Dept 10%	158 500.00	15 850.00		15 850.00
Région 20%	158 500.00	31 700.00		31 700.00
FCTVA		25 360.00		
Reste à charge syndicat	38 040.00			
<b>Site internet</b>	<b>8 000.00</b>	<b>4 666.67</b>	<b>1 000.00</b>	<b>3 666.67</b>
AEAG 50%	6 666.67	3 333.33	1 000.00	2 333.33
Région 20%	6 666.67	1 333.33		1 333.33
FCTVA		1 066.67		
Reste à charge syndicat	2 266.67			
<b>Etude continuité écologique Moulin de la Pomme</b>	<b>20 000.00</b>	<b>13 333.33</b>	<b>2 500.00</b>	<b>10 833.33</b>
AEAG 50%	16 666.67	8 333.33	2 500.00	5 833.33
Dept 10%	16 666.67	1 666.67		1 666.67
Région 20%	16 666.67	3 333.33		3 333.33
FCTVA		2 666.67		
Reste à charge du propriétaire	4 000.00			
<b>Travaux Bassins versants et zones humides</b>	<b>16 800.00</b>	<b>11 200.00</b>	<b>0.00</b>	<b>11 200.00</b>
AEAG 50%	14 000.00	7 000.00		7 000.00
Dept 10%	14 000.00	1 400.00		1 400.00
Région 20%	14 000.00	2 800.00		2 800.00
FCTVA		2 240.00		
Reste à charge syndicat	3 360.00			
<b>TOTAL investissement</b>	<b>235 000.00 €</b>	<b>156 000.00 €</b>	<b>27 275.00 €</b>	<b>128 725.00 €</b>
Reste à charge du syndicat	43 666.67 €			

Des subventions à hauteur de 80% du montant hors taxe des actions pour les différentes dépenses seront demandées en 2024 et 20% sera à la charge du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette. Il se pourrait que le versement des subventions soit en décalage avec le règlement des travaux. Le syndicat doit être en capacité de palier au décalage.

Le syndicat pouvant demander une avance de 30 % de l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau avant le commencement des travaux, seule cette fraction sera comptabilisée en 2024, soit 27 275 €.

### 3. Fonctionnement – Dépenses – SBAISS :

#### a. Charges de personnel :

La masse salariale du SBAISS en 2024 se présente ainsi :

#### **ÉTAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024** **62571 - SYND BASSINS ARGENTOR IZONNE SON (M57)**

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EMPLOIS BUDGÉTAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (a)</b>		0	1	1	0.5	0	0.5
Adjoint adm territorial ppal de 1ère cl.	C	0	1	1	0.5	0	0.5
<b>FILIERE TECHNIQUE (b)</b>		2	0	2	2	0	2
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien Ppal de 2ème cl.	B	1	0	1	1	0	1
<b>TOTAL GENERAL (a+b)</b>		2	1	3	2.5	0	2.5

Elle devrait rester stable en 2024. En comptant les avancements d'échelon, les charges de personnel devraient se décomposer :

- Pour les agents 119 700 € (80 140 € et 39 560 € de cotisations) :
  - TBI : 66 950 €
  - RIFSEEP : 9 750 €
  - SFT : 1200 €
  - Prévoyance : 640 €
  - Indemnité CSG : 200 €
  - Prime : 1 400 €
- Stagiaires : 5 000€

#### b. Charges à caractère général :

Les charges correspondant aux dépenses de fonctionnement du syndicat sont estimées à environ 20 000 € (carburant – fournitures administratives – autres fournitures - assurances – loyer – formations – frais de mission – frais de télécommunication).

A cela, s'ajoute les frais suivants pour 2024 :

- Frais d'enquête publique : annonces, honoraires du commissaire enquêteur, les affiches, ... 8 000 €

- Frais d'appel d'offre pour les travaux des 3 prochaines années : annonces, frais d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage de Charente Eaux, ... 5 000 €
- Frais de reprographie concernant la documentation remise aux propriétaires. 400 €

➤ Voies et réseaux :

Tous les travaux prévus dans le PPG ne pourront être inscrits en investissement. En effet, selon leur nature, certains travaux relèveront du fonctionnement car ils seront assimilés à de l'entretien des rivières. Le syndicat prévoit donc une enveloppe budgétaire de 10 000 € pour ces travaux en 2024.

➤ Etudes :

- Etude continuité écologique du Son-Sonnette

Cette étude menée par le bureau d'études SEGI arrive à sa fin. Le solde devrait être versé en 2024. Une enveloppe de 18 000 € est prévue au budget.

- Etude hydromorphologique sur la répartition des eaux entre les deux bras de l'Argent à Champagne-Mouton

L'étude menée par Charente Eaux arrive également à son terme. Un budget de 8 200€ devra être prévu en 2024, sachant que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente subventionnent cette étude à hauteur 80 % et que les demandes de solde n'ont pas encore été faites.

- Suivi de la qualité des eaux (RECEMA) :

A cela s'ajoute les frais de suivi de la qualité des eaux sur le Son-Sonnette à Saint-Front et sur l'Or à Champagne-Mouton par l'EPTB Charente à hauteur de 4 000 €.

- Autres études :

Tout comme pour les travaux, une enveloppe budgétaire de 5 000 € est prévue en fonctionnement pour des études qui devront être faites dans le cadre du PPG, mais qui ne pourront pas être considérées comme de l'investissement.

➤ Autres charges extérieures : Intégration des données sur les cours d'eau du syndicat dans la base de données Ocarhy

Charente Eaux a développé une base de données constituant un outil de terrain reconnu par les partenaires techniques et financiers, fournissant une base de travail homogène pour les techniciens de rivière du territoire et facilitant ensuite l'interprétation de ces données pour l'élaboration et le suivi des programmes de travaux.

En 2022, le syndicat a passé une convention avec Charente Eaux pour la réalisation de cette prestation. Les données n'étant pas complètes avant la fin de l'année 2023, cette prestation sera réalisée et facturée durant l'année 2024. Un budget de 1 500€ TTC doit être prévu.

**c. Autres charges de gestion :**

Les indemnités des élus représentent : 15 700,00 € soit :

- Indemnités : 13 300,00 €
- Cotisations : 2 400,00 €

Il est proposé d'inscrire dans la continuité des budgets précédents l'adhésion à l'Agence Technique de la Charente (ATD16) pour un montant de 2 400 € /an réparti comme suit :

- « Volet assistance numérique » (2 000 € / an) ;

- « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels » - 380 € / an ;
- « Appui à la signature électronique » - 20 € / an.

Les tarifs 2024 de l'ATD 16 n'ayant pas été transmis, ces montants sont basés sur les tarifs 2023 avec une marge en prévision d'une augmentation.

Le syndicat a adhéré en 2023 à 2 services complémentaires de Charente Eaux. Le budget prévisionnel 2024 doit prévoir :

- Cotisation statutaire (900 € / an) ;
- Assistance au pilotage des services GEMAPI (200 € / an) ;
- Assistance technique dédiée Zones Humides (150 € / an).

La cotisation totale d'adhésion à Charente Eaux s'élèverait ainsi à 1 250 € /an.

#### 4. Fonctionnement – Recettes – SBAISS :

Les seules recettes de fonctionnement proviennent des subventions et des contributions des EPCI.

- Subventions :

Le montant total des subventions en fonctionnement espéré pour 2024 est de 128 790 €.

- Les postes sont subventionnés à hauteur de 81 540 € par :

Organisme	Subvention 2024	Acompte versé en 2024	Solde en 2025
Agence de l'Eau Adour-Garonne 50%	81 880 €	40 940 €	40 940 €
Région Nouvelle-Aquitaine 20%	5 150 €		5 150 €
Total		40 940 €	46 090 €

De plus, pour 2024, le solde des subventions des postes de 2023 est également attendu en 2024 à savoir :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 32 600 €
- La Région Nouvelle-Aquitaine : 8 000 €

- Les subventions des études : 47 250 € sont attendus en 2024

Etude	Organisme	Subvention accordée	Acomptes déjà versés	Solde
Etude continuité écologique Son-Sonnette	Agence de l'Eau Adour-Garonne	32 500 €	9 700 €	22 800 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	12 400 €		12 400 €
	Département de la Charente	5 800 €		5 800 €
Etude répartition des eaux de l'Argent	Agence de l'Eau Adour-Garonne	4 000 €		4 000 €
	Région Nouvelle-Aquitaine	1 600 €		1 600 €
	Département de la Charente	650 €		650 €

- Contribution des communautés de communes membres du syndicat :

En 2024, les travaux du PPG vont commencer. Les besoins du syndicat seront donc plus importants qu'en 2023. Durant l'année 2023, les élus du syndicat ont donc concerté les EPCI afin de décider d'une augmentation des cotisations.

Communauté de communes	Clé de répartition (%)	Montant de la cotisation 2023	Montant de la cotisation 2024
Charente Limousine	51,69	47 618,47 €	86 723,77 €
Val de Charente	22,86	21 059,13 €	38 353,34 €
Cœur de Charente	25,45	23 447,40 €	42 702,89 €
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>92 125,00 €</b>	<b>167 780,00 €</b>

En fonction du contexte budgétaire, notamment lié à l'inflation et à l'évolution des charges du personnel, le montant des cotisations pourra éventuellement être ajusté les prochaines années.

## **6. Analyse des orientations budgétaires 2024**

L'année 2024 reste une année d'incertitudes. Le syndicat est en attente des autorisations de l'Etat pour commencer les travaux. La déclaration d'intérêt général est en cours d'instruction avec une prévision d'enquête publique au premier semestre 2024.

En parallèle, la ou les entreprises qui feront les travaux doivent être sélectionnées par un marché public afin de pouvoir commencer les travaux en fin d'année.

La date de commencement des travaux et la quantité de travaux qui se feront sur l'année 2024 ne sont pas encore connues. La totalité des travaux d'une année a donc été inscrite au budget, mais ne sera peut-être pas possible.

Le versement des subventions des travaux peut être décalé par rapport au règlement des factures, le syndicat doit donc être en capacité de compenser ce décalage de trésorerie grâce à ses fonds propres. De plus, 20% des travaux ne sont pas subventionnables et vont être pris en charge par le syndicat.

La CAF sera mobilisée pour absorber la part d'auto-financement du syndicat et le fond de roulement permettra de compenser l'attente de versement de la totalité des subventions qui aura lieu sur l'exercice budgétaire suivant.

## **7. Analyse prospective 2024-2026**

Le résultat global fin 2023 est de 247 627,73 €. Ce montant permettra au syndicat de pouvoir compenser le décalage de versement des subventions. Celui-ci pourrait diminuer à 115 591 € en fin d'exercice 2024.

La prospective 2024-2026 permet de faire une projection des dépenses et recettes sur ces 3 années et ainsi de faire une prévision de la capacité d'autofinancement du syndicat et prévoir le besoin en fond de roulement.

Cette prospective permet également de déterminer si les cotisations des EPCI doivent être augmentées et en quelle proportion.

## PROSPECTIVE 2024 - 2026

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	2024	2025	2026
011 - Charges à caractère général	33 613 €	19 836 €	20 595 €
Etudes et travaux	45 200 €	29 800 €	29 800 €
012 - Dépenses de personnel	124 694 €	126 300 €	128 200 €
012 - Complément (recrutements)			
65 - Autres charges générales de gestion courante	19 463 €	19 686 €	19 908 €
66 - Charges financières <b>DETTE ANTERIEURE</b>			
66 - Charges financières <b>NOUVELLE DETTE</b>		0 €	0 €
<b>Charges induites (par investissement)</b>	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DRF</b>	<b>222 970 €</b>	<b>195 622 €</b>	<b>198 503 €</b>

Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	2024	2025	2026
013 - Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €
70 - Produits des services			
74 - Dotations et participations	296 570 €	249 155 €	247 188 €
Dont cotisation EPCI	167 780 €	171 681 €	173 456 €
Dont subventions perçues	128 790 €	77 474 €	73 733 €
75 - Autres produits de gestion courantes	0 €	0 €	0 €
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels (hors cession d'immobilisation)	918 €	918 €	918 €
<b>Recettes induites (par investissement)</b>	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RRF</b>	<b>297 488 €</b>	<b>250 073 €</b>	<b>248 106 €</b>

<b>CAF Brute – (RRF – DRF)</b>	<b>74 518 €</b>	<b>54 451 €</b>	<b>49 603 €</b>
--------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------

RAPPEL PPI (Investissement)	2024	2025	2026
Dépenses PPI	235 600 €	224 800 €	224 800 €
Recettes PPI	28 275 €	152 750 €	181 050 €
<b>Besoin de financement (dépenses PPI - Recettes PPI)</b>	<b>207 325 €</b>	<b>72 050 €</b>	<b>43 750 €</b>

<b>Solde à financer (besoin de financement - CAF)</b>	<b>132 807</b>	<b>17 599</b>	<b>-5 853</b>
Fond de roulement début de période (résultat cumulé antérieur)	247 628	114 821	97 222
<b>Fond de roulement fin de période (résultat cumulé clôture)</b>	<b>114 821</b>	<b>97 222</b>	<b>103 075</b>

Cette prospective permet de montrer que le solde à financer en 2024 sera élevé et donc va impacter fortement les finances du syndicat du fait du décalage des versements de subventions, mais ce solde à financer sera moins important les années suivantes et la CAF pourra compenser les dépenses d'investissement.

En 2026, le versement du FCTVA en année N+2 permettra de retrouver un besoin de financement inférieur ou égal à la CAF. Le syndicat devrait recommencer à « renflouer » son fond de roulement.

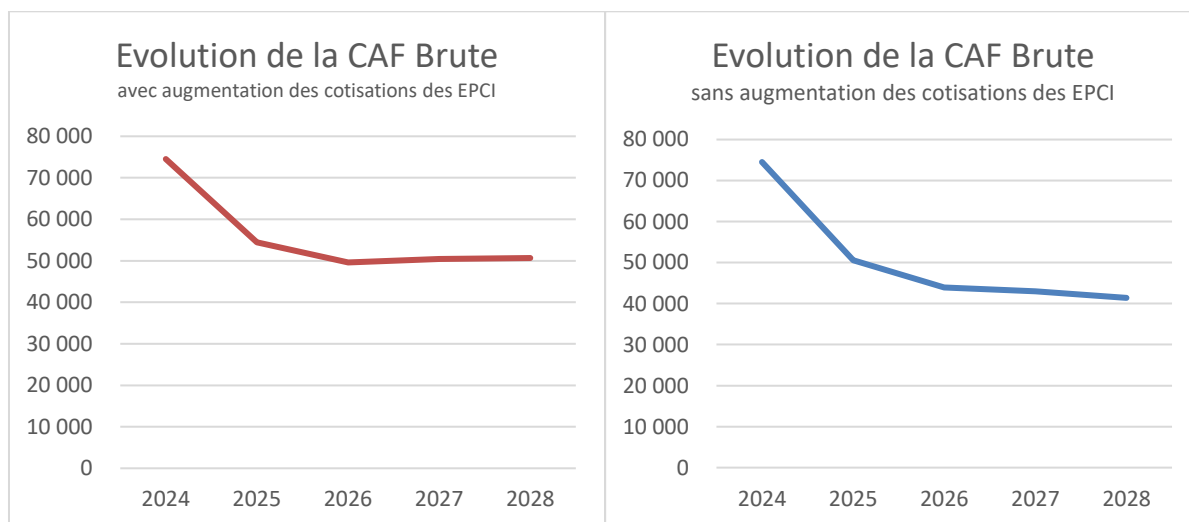
Celui-ci sera totalement retrouvé l'année suivant la fin des travaux, une fois la totalité des subventions de la dernière tranche de travaux versée.

Cette prospective reste à interpréter avec beaucoup de mesures car les charges de fonctionnement ont été évaluées avec un faible taux d'augmentation d'année en année. Le syndicat devrait retrouver un budget plus classique à partir de 2025.

Il est également à noter que seuls 600 € d'investissements en dehors des actions du PPG ont été prévus. Ainsi l'achat ou le remplacement de matériels informatiques ou de véhicule aura une incidence sur les capacités de financement du syndicat.

Enfin, l'équilibre pluriannuel présenté reste également fragile, dépendant des taux de subventions accordées par les partenaires et par le versement du FCTVA en année N+2.

Afin de conserver à partir de 2025-2026 une CAF constante, il est important de souligner la nécessité d'une augmentation progressive et raisonnée de la cotisation intercommunale proportionnelle à l'augmentation des charges de fonctionnement. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution de la CAF avec ou sans augmentation des cotisations intercommunales. Cette évolution devra être débattue avec les communautés de communes adhérentes du syndicat.



En fonction du déroulement de l'année 2024, l'ensemble de cette analyse devra être précisée et ajustée.

